

Référents

- JF DU PAYRAT, PDG Em2, ADIRA et CCI territorial
- R.CHOLLET, proviseur-adjoint du lycée polyvalent Joubert-Maillard

Sommaire :

- Introduction charte
- Droits et obligations des parties prenantes PFMP:
 - Elèves
 - Parents d'élèves
 - Equipe pédagogique
 - Tuteur Entreprise

CHARTRE Période de Formation en Milieu Professionnel

entre les lycées :

- LPO Joubert-Maillard
- LP Jean Baptiste Eriau
- LPO Saint-Joseph Saint Thomas d'Aquin

et l'A.D.I.R.A et C.C.I

Le Parcours des Métiers et des Formations (PDMF) concerne tous les élèves à partir de la classe de 5^{ème} afin de faire découvrir un panel de métiers et différentes voies de formation. Le comité local Ecole-Entreprise s'inscrit dans cette même logique rapprochant formation, orientation et insertion. Pour un étudiant BTS ou lycéen en section professionnelle, la période de formation en entreprise (PFE) constitue un enjeu clé dans l'acquisition de compétences professionnelles.

Continuité pédagogique temps scolaire/temps entreprise, collaboration tuteur / professeur : cette charte, complétée par un livret de suivi et d'évaluation, vise à répondre à ces enjeux. En délimitant de manière explicite les missions et les objectifs de chacun, elle doit contribuer également à valoriser le rôle des différents acteurs de la formation

-
- **M. JF DU PEYRAT**, représentant ADIRA et CCI territorial M....., Proviseur LPO Joubert-Maillard



- **M. CHOLLET**, référent Comité Local Ecole-Economie M.Directeur lycée professionnel J-B Eriau



- M., Proviseur Lycée Saint Joseph et Saint Thomas d'Aquin



 **STAGIAIRES****PREPARATION du STAGE**

Rechercher, sous la responsabilité du binôme et en respectant les échéances, l'entreprise d'accueil, la découvrir et y préparer son intégration, telles sont les trois activités qui incombent à tout lycéen professionnel ou étudiant BTS. Pour cela, il s'engage à :

- participer activement à la recherche d'entreprise en étudiant les caractéristiques de celle-ci (histoire, taille, domaines d'activités, marchés, métiers développés...),
- lire attentivement les termes de la convention et mettre en œuvre les modalités d'utilisation du livret de suivi et d'évaluation conformément aux consignes données par l'équipe pédagogique,
- adopter une attitude responsable en prenant connaissance de la convention et des modalités d'utilisation du livret de suivi et d'évaluation
- se fixer des objectifs personnels dans le cadre des objectifs opérationnels de la période.

DEROULEMENT du STAGE

Pendant le temps de formation en entreprise, le **lycéen professionnel** a un **double « statut »**. Lycéen, il reste en contact direct avec l'établissement scolaire – via les professeurs. Stagiaire au sein de l'entreprise, il est intégré dans une équipe de travail (atelier, service...) regroupant des salariés aux responsabilités différentes.

Ce double « statut » engage le jeune à :

- s'intégrer dans l'entreprise en respectant les règles de fonctionnement de l'entreprise,
- appliquer les procédures en respectant les consignes de travail,
- évaluer l'acquisition de ses compétences,
- questionner son tuteur ou référent pour exprimer toute difficulté rencontrée,
- transmettre chaque semaine au professeur référent un état récapitulatif des opérations réalisées après l'avoir soumis pour validation à son tuteur.

VALIDATION du STAGE

Afin de préparer la **restitution de son expérience** et l'échange des expériences avec les autres lycéens de sa classe, le lycéen doit :

- collecter les informations, après accord du tuteur entreprise, et les structurer afin de restituer son « vécu » et les compétences acquises
- tirer des « enseignements » personnels de sa propre expérience.

Au delà de cette restitution, le lycéen s'engage également à :

- à respecter les délais de remise des travaux demandés par les professeurs pour écrire son rapport de stage
- transmettre personnellement ce rapport à son tuteur-entreprise.

 **RESPONSABLES LEGAUX****PREPARATION du STAGE**

Le responsable légal accompagne le jeune dans sa démarche de recherche. En cas de difficultés pour finaliser le stage, il informe l'établissement dans les meilleurs délais. Les parents ou tuteurs légaux doivent signer la convention après en avoir pris connaissance.

DEROULEMENT du STAGE

Toute absence lors de ce stage doit être signalée auprès de l'établissement et l'entreprise. Le déplacement sur le lieu de ce stage doit être assuré par les familles. L'implication de tous pour cette période de stage est un gage de réussite pour la formation professionnelle de l'élève.



EQUIPE PEDAGOGIQUE

PREPARATION du STAGE

Chaque période de formation en entreprise fait l'objet d'une activité spécifique avec les élèves. Cette activité de **nature pédagogique** consiste à :

- arrêter un calendrier de mise en œuvre des activités de recherche de stage,
- rechercher avec l'élève l'entreprise d'accueil : rédaction d'un curriculum vitae , d'une lettre de motivation, mise en œuvre de procédures de recherche d'entreprises et de prise de contacts...
- préparer les élèves à s'intégrer dans un milieu professionnel par le développement de savoirs, savoir faire et savoir être

Cette phase préparatoire comporte également la délimitation avec les tuteurs d'un cadre commun de suivi et d'évaluation de la formation des lycéens professionnels. Ce cadre sera défini par :

- une convention type par période définissant explicitement les rôles assignés à chacun
- un livret de suivi et d'évaluation des compétences comportant des outils opérationnels

DEROULEMENT du STAGE

Elle est en charge de mettre en place un **suivi individualisé** de chaque élève pendant sa période de formation en entreprise. Cela implique de :

- vérifier l'assiduité des élèves ou étudiants lors d'un entretien téléphonique en début de stage (1^{ère} semaine)
- faire le point sur les activités réalisées par le jeune et son degré d'intégration au sein de l'équipe de travail lors d'une première rencontre en entreprise
- évaluer conjointement l'acquisition des compétences lors d'une rencontre évaluative et certificative au sein de l'entreprise à la fin du stage.

VALIDATION du STAGE

Afin de valoriser l'expérience acquise par le jeune en entreprise, l'équipe pédagogique s'engage à mettre en place des modalités pour :

- échanger les expériences acquises à l'ensemble du groupe classe,
- mettre en valeur les travaux réalisés
- inviter les tuteurs à participer aux formes de valorisation au sein des établissements.

Il revient également d'aider les élèves à préparer leur rapport de stage et sa présentation orale devant le jury d'examen. Cette dernière étape doit être l'occasion de repositionner le lycéen sur son parcours de formation.



ENTREPRISE d'ACCUEIL

PREPARATION du STAGE

Afin de préparer l'accueil du jeune L'entreprise sollicitée se charge de :

- Vérifier l'adéquation entre la formation assurée par l'établissement et l'activité de l'entreprise
- Désigner la personne référente du suivi de stage et signer la convention établissement.

DEROULEMENT du STAGE

Le **tuteur-entreprise** prend en charge la **phase d'accueil** du lycéen et **encadre son intégration** au sein du groupe de travail et de l'entreprise. Pour cela, il s'engage à :

- l'accueillir par une visite d'entreprise, la présentation des membres de l'équipe et des responsables de l'entreprise,
- lui expliquer les règles de fonctionnement de l'équipe, de l'entreprise (horaires, pauses, comportements selon les situations de travail...) ainsi que les règles de sécurité.
- lui confier des tâches et des opérations en adéquation avec la formation attendue,
- évaluer l'acquisition des compétences mises en œuvre pour réaliser toute activité ou opération importante,
- valider éventuellement l'état récapitulatif hebdomadaire des activités réalisées par le stagiaire et donner les moyens à celui-ci de transmettre cet état au binôme « professeur » référent,
- préparer l'évaluation avec le professeur et le lycéen stagiaire lors de la période de formation.

VALIDATION du STAGE

Le tuteur formateur reste informé des travaux réalisés par le lycéen stagiaire – rapport de stage, rapport d'activités, journée de restitution des expériences....

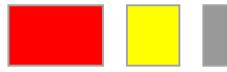
Le tuteur est invité à participer à l'évaluation finale et notamment aux délibérations du jury de l'examen.

Acteurs C.L.E.E pour les P.F.M.P

C.L.E.E
Pays
d'Ancenis

Comité
Local
Ecole
Entreprise

LPO Joubert-Maillard



A.D.I.R.A

Lycée professionnel J-B Eriau



C.C.I

Lycée Saint Joseph
Saint Thomas d'Aquin



C.O.M.P.A

